



COMPTE RENDU ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE SAMEDI 6 FEVRIER 2021

Association « BIOTIMARRONS ! »

RNA : W333003264

SIRET : 824 087 654 00011

Les assemblées générales extraordinaire et ordinaire de l'association « BIOTIMARRONS ! » se sont tenues le samedi 6 février 2021 de 17h à 20h30 en visio-conférence. Les votes seront effectués dans des formulaires en ligne en deux sessions (une pour l'AGEX et une pour l'AGO)

Présents : 24 adhérents - Représentés : 5 adhérents. Soit **29** adhérents présents ou représentés, le quorum n'est pas atteint (la moitié des 135 adhérents : 68). Conformément au RI (art.2.4 : *Lorsque cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire se tient néanmoins s'il y a 20% minimum des adhérents présents ou représentés et s'il y a unanimité pour la tenir, sinon une seconde assemblée doit être tenue.*) Les adhérents présents décident de tenir ces AG (20 % de 135 : **27**).

ORDRE DU JOUR :

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Mise à jour des statuts de l'association
- Mise à jour du Règlement Intérieur
- Vote sur les modifications des Statuts et du Règlement intérieur.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Bilans moral et financier de l'association pour l'exercice 2020
- Budget prévisionnel 2021
- Élection des membres du Collectif d'administration

MISE A JOUR DES STATUTS DE L'ASSOCIATION

- Pour plus de lisibilité, seuls les commentaires de ces modifications sont notés ici. Le document présenté en AG est visible ici : [Statuts de l'Association - Modifications](#)

Patrick L. rappelle les raisons d'être de l'association Biotimarrons, qui souhaite promouvoir et développer l'alimentation bio locale accessible au plus grand nombre avec 3 axes de travail complémentaires :

- Les **RDV Bio** : marché alimentaire bio et local, artisanal, associatif. Restauration et animation musicale sur place.
- Le **GASP / épicerie** : des produits bio, le plus souvent locaux, à un coût très réduit puisque sans marge (rendu possible par un travail de bénévolat des adhérents.)
- **Place Publique** : sensibilisation aux autonomies (alimentaire, énergétique, citoyenne) avec ouverture sur extérieur éducation populaire

Rappel des objectifs :

A la création de Biotimarrons (août 2016), les 4 membres fondateurs (Chantal, Béatrice, Dominique et Patrick), ont souhaité garantir la pérennité des objets de l'association tels qu'ils avaient été définis.

Il a donc été inscrit dans les Statuts que ces 4 membres étaient membres permanents de droit.

L'association est désormais en place, ses activités fonctionnent, des outils sont en place, les finances également.

Il est donc souhaité d'ouvrir davantage la structure de pilotage et d'administration qu'est le CA.

D'une part pour que les membres fondateurs puissent prendre du recul et se retirer éventuellement du CA, et aussi pour pouvoir partager les rôles avec un plus grand nombre d'adhérents.

Actuellement le CA comprend 7 membres, dont 4 personnes sont plus engagées au quotidien.

Les tâches sont devenues importantes avec la mise en place de l'épicerie et des distributions hebdomadaires.

Certaines tâches devront être menées par les membres du CA (commandes, ventes, comptabilité, développement d'actions de projets...) mais aussi par les adhérents (référénts des produits...)

C'est pourquoi est proposée la **modification des articles 5 et 8**.

ARTICLE 5

La notion de « membre fondateur » est supprimée

ARTICLE 8

Le nombre de membres du Collectif d'Administration est porté à 21 maximum.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

- Pour plus de lisibilité, seuls les commentaires de ces modifications sont notés ici. Le document présenté en AG est visible ici : [règlement intérieur - Modifications](#)

Rappel des objectifs :

Il convient de mettre à jour les formalités de tenue des AG pour y inclure la visioconférence.

Il est également proposé d'y inclure les tarifs des droits de place des exposants (modifiés cette année)

C'est pourquoi est proposée la **modification des articles 2.4 et 4**.

ARTICLE 2.4

La notion de présence ou représentation virtuelle est intégrée.

ARTICLE 4

Le nombre d'heures à effectuer par les adhérents ayant pris l'option GASP est porté à **5 heures au minimum**, avec précision sur les activités concernées.

Les montants des droits de place pour les exposants sont précisés.

VOTE SUR LES MODIFICATIONS DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Les modifications des statuts et du règlement intérieur sont adoptées par consentement des adhérents présents et représentés.

- Pour plus de lisibilité, seuls les commentaires de ce bilan moral sont notés ici. Le document présenté en AG est visible ici : [Bilan moral 2020](#)

ADHERENTS :

135 adhérents dont 32 exposants.

Le nombre d'adhérents est en diminution constante depuis 2016, sans doute en raison de la demande d'implication bénévole plus importante, et de la participation financière plus élevée en cas d'adhésion à l'option GASP.

Il faut noter une augmentation du nombre d'adhérents sur la commune de Targon, depuis la création du local et grâce à la communication (PETR, CDC, Cagette...) qui apporte plus de visibilité à l'association.

Une centaine d'adhérents sont inscrits au GASP, mais seulement une soixantaine y participent régulièrement. Il faut noter que certains adhérents sont inscrits au GASP sans passer de commande, en conséquence, certains comptes-réserve ne sont pas utilisés.

RENDEZ-VOUS BIO

On note la présence de 21 exposants en moyenne par marché. 5 exposants ont quitté l'association, 4 exposants sont entrés.

En raison des contraintes liées à la crise COVID et aux confinements, les animations musicales et la buvette ont dû être annulées pour 4 marchés.

GASP / EPICERIE

Les distributions hebdomadaires fonctionnent bien, avec entre 25 et 40 paniers par semaine.

Le bénévolat s'est peu à peu organisé. Tous les adhérents n'y ont pas participé (problèmes d'horaires, ou personnes n'ayant jamais commandé...), mais on en compte 54 ayant fait du bénévolat, chiffre à rapprocher des 60 adhérents passant commande régulièrement.

Le manque de place commence à se faire sentir pour le stock, il faut envisager de réaménager le local pour résoudre cette question.

A partir des prochaines semaines, du pain sera proposé grâce à un boulanger de Sainte Radegonde.

PLACE PUBLIQUE

Malheureusement, pour Place Publique, l'année 2020 aura été blanche. Malgré la situation actuelle, il convient de s'organiser pour 2021.

COMMISSIONS

Les commissions sont à réorganiser. Il y a eu peu de participation cette année, pas de réunions du fait des contraintes sanitaires.

Martine A. et Christine W. ont pu échanger avec les maraichers sur l'offre (provenance, qualité, prix...) et rencontrer Jonathan Serre qui va nous rejoindre au printemps. L'un des objectifs est d'élargir l'offre des producteurs locaux, afin de limiter le recours à la plateforme Biogaronne pour l'approvisionnement.

AIDES AUX INSTALLATIONS

Aide chantiers participatifs :
Chez Marion, Ferme des Petits Pieds, installation de serres.

BILAN FINANCIER

Pour plus de lisibilité, seuls les commentaires de ce bilan financier sont notés ici. Le document présenté en AG est visible ici : [Bilan financier 2020](#)

COMPTE FINANCIER

Le chiffre d'affaires est de 66 000 €.
La balance Achats / Ventes est de - 2 500 €. Le résultat est déficitaire en raison des stocks créés.
Les charges des RDV Bio sont en diminution, liée à la perception des droits de place.

COMPTE DE RESULTAT

Il convient de noter un bilan de 1 200 heures de bénévolat.

COMPTE ANALYTIQUE

Le GASP est déficitaire, en raison des stocks réalisés.
Les RDV bio sont bénéficiaires.

BILAN

Les sommes actuellement en banque sont importantes, mais il faut prendre en compte les factures encore non réglées (dettes pour 1 300 € environ) et le montant des comptes-réserve collectés non utilisés à ce jour (3 700 € environ)

PROJETS

- Défi alimentation positive (FNAB, AgroBio, PETER). Appel à candidature pour s'en occuper !
- Une nouvelle demande de subvention est en cours auprès de la mairie de Targon pour un projet d'ateliers cuisine avec le CCAS, les artisans de Manivelles O Vents et un projet de jardin collectif avec Cartier Vert en Targonnais. (elle n'est pas incluse dans le budget prévisionnel)
- Relancer les activités de Place Publique

BUDGET PREVISIONNEL

Pour plus de lisibilité, seuls les commentaires de ce bilan financier sont notés ici. Le document présenté en AG est visible ici : [Budget prévisionnel 2021](#)

PARTICIPATION DES ADHERENTS

Les adhérents sont acteurs de l'association.

Ils peuvent / doivent participer aux commissions, à la préparation des distributions, aux distributions hebdomadaires, être référents de produits, référents des animations, de l'association, etc...

Patrick L. énumère une liste des tâches à accomplir tout au long de l'année et surtout des semaines. Au-delà de celles ci-dessus, un nombre important de rôles administratifs doivent être tenus : commandes, ventes, adhérents, comptabilité, suivi des comptes réserves, communication...

Ces tâches sont actuellement concentrées sur les membres du CA, et pour la plupart tenues par 2 à 3 personnes, ce qui est beaucoup trop lourd.

Certaines de ces tâches peuvent être réparties, y compris pour des adhérents qui ne sont pas membres du CA.

Il est donc proposé d'affiner la liste des actions qui pourront être réparties pour diffusion aux adhérents, afin que ceux qui pourront y participer se manifestent.

ELECTION DU COLLEGE

Marion LEVEQUE ne souhaite pas reconduire sa candidature.

Patrick LAGUIONIE, Dominique SCHNELL, Chantal PASCALIN, Jacquotte SENDIN, Christine SCHNELL, et Gaëtan LAROCHE se représentent.

Valérie BORE, Antonin BORET, Marie-Christine PLION et Christine WENDEN se présentent.

VOTE DU BILAN MORAL 2020, DU BILAN FINANCIER 2020, DU BUDGET PREVISIONNEL 2021

VOTE POUR L'ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE D'ADMINISTRATION (CO-PRESIDENTS)

Le Bilan moral 2020 est adopté par consentement des adhérents présents et représentés.

Le Bilan financier 2020 est adopté par consentement des adhérents présents et représentés.

Le Budget Prévisionnel 2021 est adopté par consentement des adhérents présents et représentés et 1 abstention.

Les membres du Collège d'Administration (co-présidents) ci-dessous sont élus à l'unanimité des adhérents présents et représentés pour une année :

- Valérie BORE (Blasimon)
- Antonin BORET (Bellefond)
- Patrick LAGUIONIE (Targon)
- Gaëtan LAROCHE (Moulon)
- Chantal PASCALIN (Targon)
- Marie-Christine PLION (Langoiran)
- Christine SCHNELL (Soulignac)
- Dominique SCHNELL (Soulignac)
- Jacquotte SENDIN (Jugazan)
- Christine WENDEN (Créon)

Pour « BIOTIMARRONS ! »

Christine WENDEN et le Collège.